



**Compte-rendu de l'audition du représentant de la FFDF et des représentants du stade bordelais dans le cadre du différend qui l'oppose à la FFDF dans le cadre de l'organisation et le déroulement des XEUCF 2013, le jeudi 16 octobre 2014.**

**Représentants de la commission de discipline présents :**

Yann Le Pleux  
Michel Valentin  
Vincent Morin : excusé  
Mikael Dufour : excusé

**Représentants de la FFDF**

Gildas Desvignes

**Représentants du Stade Bordelais présents :**

Jérôme MAZET (Président du SB)  
Loïc Fromentin  
Guillaume Reilland

**1 Saisie de la Commission de discipline :**

La commission disciplinaire de première instance est saisie par le comité directeur de la FFDF, sur le cas d'un club en opposition avec les structures dirigeantes de la FFDF.

Le conflit oppose la section Ultimate du Stade Bordelais à la FFDF, dans le cadre de l'organisation des XEUCF 2013.

**2 Rappel des événements :**

Suite à une candidature directement auprès de l'EUF, sans en référer auparavant à la FFDF, le club des 33Tours a obtenu l'organisation du Championnat d'Europe des Clubs qui s'est déroulés du 26 au 29 septembre 2013 (XEUCF 2013).

Suite à cette organisation validée entre la fédération européenne et le club des 33 Tours, mais sans le « passage » par la fédération française, une concertation ainsi qu'une convention devait être mise en place entre la FFDF et le club des 33 Tours, dans le cadre de l'organisation des compétitions internationales sur le territoire français, qui relève de la seule responsabilité de la FFDF (article 1.1.6).

Les éléments de cette convention n'ayant jamais été officiellement arrêtés, des accords ont malgré tout été conclus entre la FFDF et le club des 33 Tours.

Les éléments de ces accords sont les suivants :

- Lors d'une rencontre qui a eu lieu à Pessac entre les dirigeants de la section Ultimate du Stade Bordelais et Franck LEYGUES, Président de la FFDF, il a été convenu que l'organisation reverserait 2 € par joueur à la FFDF qui pour sa part s'engageait à réaliser les actions suivantes :
  - o Communication autour de l'événement par la FFDF et ses moyens de communication,
  - o Mise en place d'une formation UNSS à destination des enseignements de l'académie de Bordeaux,
  - o Mise à disposition du salarié de la FFDF,
  - o Prêt de matériel de traçage de terrain.



- Suite à ces accords entre les deux parties établis dans le but commun de réaliser un événement international sur le territoire français de belle envergure, la relation s'est dégradée lors de l'arrivée de deux événements complémentaires.
- **Le premier évènement concerne la question de la place des partenaires institutionnels de la FFDF, en particulier l'équipementier officiel de la FFDF.**
  - o Les dirigeants de la section Ultimate du stade bordelais ont souligné que celui-ci était « invité gracieusement » en sa qualité de partenaire officiel de la FFDF, ayant déjà défini leur propre équipementier « officiel » partenaire de cette compétition.
- **Le second évènement concerne le calendrier des compétitions FFDF.**
  - o Les dirigeants de la section Ultimate du Stade Bordelais ont effectué une demande de modifications de celui-ci auprès de la FFDF, dans le but de déplacer les compétitions de D1 et de D2.
  - o Malgré l'élaboration de ce calendrier réalisé bien en amont de la compétition ainsi que les difficultés liées à l'élaboration de celui-ci, la FFDF a déplacé la D1, mais n'a malheureusement pu reporter la D2.
  - o Suite à ce non report, les dirigeants de la section ultimate du stade Bordelais ont interpellé le bureau de la FFDF lors d'un mail du 9 juillet 2013, allant jusqu'à « menacer » de rompre toute relation avec la FFDF à propos de l'organisation de cet événement.
  - o La compétition a eu lieu du 26 au 29 septembre 2013 avec la réalisation des actions de la part de la FFDF définies par les parties (actions citées précédemment).

A ce jour, malgré la demande de la FFDF, comme le prévoit l'article 1.1.1 des statuts de la FFDF, le bilan financier de l'événement n'a toujours pas été présenté.

Les terrains prêtés pour l'événement n'ont pas été réexpédiés, ni remis lors de la phase de D1 mixte qui a suivi les XEUCF.

De nombreuses relances ont été nécessaires pour permettre la restitution de ce matériel, ce qui a contraint la FFDF à acheter de nouveaux terrains afin de permettre l'organisation de la saison Outdoor dans des conditions normales pour les autres clubs.

### **3 Déroulement de la commission de discipline :**

La commission de discipline a entendu les deux parties à savoir :

- Gildas Desvignes pour la FFDF
- Jérôme MAZET (président du SB)
- Loïc Fromentin
- Guillaume Reilland

#### **3.1 Audition de la FFDF**

Gildas Desvignes a expliqué à la commission la version des faits selon la FFDF :



La FFDF a pris connaissance de la décision de l'EFDF d'attribuer les XEUCF le 28 Septembre 2013 au Stade Bordelais lorsque la décision était déjà actée.

Pour la FFDF, lors de la rencontre de Pessac, il y avait bien un contrat moral qui avait été conclu entre la FFDF et le Stade Bordelais sur la base des échanges qui avaient eu lieu.

Les membres de la FFDF qui se sont investis sur ce dossier se disent surpris et blessés des différents évènements qui ont émaillé la préparation de l'évènement, sa réalisation et son traitement final.

### **3.2 Audition des membres du SB :**

Les représentants du SB nous expliquent avoir répondu à un appel d'offre de la fédération européenne pour l'organisation des XEUCF 2013 sans en avoir référé à la FFDF. Ils reconnaissent avoir appris bien plus tard qu'ils ne pouvaient pas postuler pour cette organisation sans l'aval de la FFDF. C'est donc sans arrière-pensées qu'ils ont traité directement avec la fédération européenne, ajustant leurs propositions au plus près du cahier des charges établi.

Lorsque la FFDF a alerté le SB sur le protocole à suivre, ses dirigeants affirment avoir demandé, puis réclamé par mail à 4 reprises au moins, la présentation de la convention par la fédération, et ce sans réponse. Fort de ce fait, elle a poursuivi ses tractations avec la fédération européenne.

Des contacts téléphoniques ou par mail ont cependant été entretenus entre le SB et la FFDF, mais sans qu'une convention ait pu être signée entre les deux parties. Il semble que par méconnaissance des statuts de la FFDF, le SB se soit octroyé maladroitement la direction des opérations.

Durant le temps de la compétition, les dirigeants du SB affirment que le représentant de SCU2 a largement outrepassé les conditions de sa venue sur le site (conditions établies par le SB), « se conduisant même comme un voyou » lorsqu'il s'est agi de détourner une photo à des fins commerciales et publicitaires.

Suite à cet incident, le SB a décidé de rompre l'accord tacite passé oralement avec la FFDF qui prévoyait notamment de reverser à la Fédération la somme de 2€ par participant. De ce fait, plusieurs échanges de mails ont tenté de trouver une issue, le SB proposant de clore le litige en accordant à la FFDF 1€ de player fee.

### **4 Préconisations de la commission de discipline :**

**La commission disciplinaire ne souhaite pas aller plus avant dans l'étude de ce dossier. Après avoir entendu successivement Gildas DESVIGNES, représentant de la FFDF, le 19 septembre dernier, puis les membres du SB le Jeudi 16 Octobre 2014 :**

- Il nous paraît clair que la méconnaissance des statuts qui régissent la FFDF est à la base du conflit qui oppose la FFDF au SB.
- Que chacun des acteurs du dossier se dit de bonne foi et pense que son interprétation des faits constitue la vérité.
- Que la commission ne souhaite pas prendre parti pour telle ou telle version, mais qu'elle propose un compromis afin de régler le différend.

#### **4.1 Rappel**

**En préambule, la commission souhaite rappeler que toute association affiliée à la FFDF est censée connaître les statuts qui l'organisent, et les accepte donc de par son affiliation.**



A ce titre, elle doit savoir, entre autres choses, que la Fédération reste la seule entité à pouvoir valider une compétition nationale ou internationale qui se déroule sur son territoire, et de ce fait à pouvoir valider la candidature d'un club se proposant pour une organisation de ce type.

A ces fins, une convention, signée par les deux parties, doit être mise en place afin de définir les champs d'action de chacun. La Fédération reste dernier décideur des prérogatives et contraintes de chacun. Toute association a bien évidemment le droit de ne pas approuver ce protocole, et peut dans ce cas retirer sa candidature.

- **La commission de discipline invite la FFDF à redoubler de vigilance lors de manifestation nationale ou européenne. Une rigueur administrative et politique doit permettre de mettre en œuvre une convention de partenariat afin de codifier les rapports entre la FFDF et le club organisateur.**
- **La commission de discipline propose à la FFDF de rappeler le protocole de candidature à l'organisation de manifestations nationales ou internationales lors de sa prochaine assemblée générale.**
- **La commission préconise que la FFDF se rapproche de son partenaire officiel SCU2 afin de mieux contractualiser les différents événements. Cette remarque peut s'étendre à l'ensemble des partenaires qui peuvent être invités à s'afficher dans les différents championnats.**
- **La commission de discipline demande au Stade Bordelais de produire pour le 5 Janvier 2015 2014 le bilan financier et le bilan organisationnel de l'opération.**
- **La commission de discipline demande à la FFDF de produire la facture des terrains perdus ou détériorés et remplacés car non utilisables pour le 5 Janvier 2015.**
- **La commission de discipline demande au club du Stade Bordelais de s'acquitter de la somme de 1,50€ par participant à la FFDF, suite à la facture que la FFDF émettra le 12 Janvier 2015 suite à la présentation du bilan.**
- **La commission de discipline demande que tous les échanges financiers soient conclus au 16 Janvier 2015 .**

Si tout ou partie de cette réparation venait à manquer au 17 Janvier 2015 à l'AG de la FFDF, le Stade Bordelais se verrait perdre la possibilité de participer aux compétitions nationales organisées par la FFDF. Ceci jusqu'au règlement financier.

**Pour la Commission de Discipline**

**Yann Le Pleux**

**Michel Valentin**